

Tereos France, usine de : Thumeries 1 rue Henri Coget 59239 THUMERIES Tel : 03 20 62 44 00 Fax : 03 20 62 45 14 N° SIRET : 40794892600305	Numéro du Plan de Prévention : 08/2025 Secteurs concernés : Usine Nature de l'opération : Maintenance des chariots élévateurs + nacelle
---	--

Document à rédiger par le(s) donneur(s) d'ordre

1. ENTREPRISES EXTERIEURES PARTICIPANT A L'OPERATION (y compris les sous-traitants)

Nom de l'entreprise	Activité	Effectif maximum	Responsable sur le site	Tél :	Sous-traitant de :
Manuloc	Chariots élévateurs	2	C.JARBEAU	0619791177	TEREOS
CTD	1	C.CUVELIER	0320909500	MANULOC
Genie FLEXION	1	C. LOUAGE	/
CAMSO	1	JC LEROY	/
.....	/
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date de l'inspection commune préalable : 21/02/2025

Noms	Fonctions
Guillaume PELIKS	Responsable SLR
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date de début de l'opération : 24/02/2025	Durée prévue : <input checked="" type="checkbox"/> < 400 h <input type="checkbox"/> > 400 h (envoyer un courrier à l'inspection du travail S-F-GPE-034) Durée prévue en jour :	Plage horaire de travail : Indiquer les horaires : 8H-17H Travail hors plage standard : <input type="checkbox"/> Oui * <input checked="" type="checkbox"/> Non * Si oui compléter le formulaire Demande d'autorisation de travailler hors horaires établissement S-F-GPE-024
Date de fin (théorique) de l'opération : 24/02/2026		







Tereos Sucre France	PLAN DE PREVENTION <i>Selon les articles R 4511-1 à R 4514-10 du code du travail</i>		Formulaire
Date : 03/02/2020	Version : 8	S - F - GPE - 009 - ENR 001 (basé sur V8)	Page 2/9
Site : Thumeries			
Filières : SUCRERIE CONDITIONNEMENT BTOB			

2. ORGANISATION GENERALE

Accès / itinéraire / zones des travaux / zone de stationnement / zone de stockage / locaux sociaux : voir plan ci-joint

- * Véhicule EEI autorisé à pénétrer dans l'enceinte du site : Oui Non SO
- * Pour Livraison : Oui Non SO Immatriculation :
- Pour stationnement : Oui Non SO Immatriculation :
- * Personnel de l'EEI à identifier par sticker en fonction des zones de travail : Oui Non
- (*) A remplir sauf si une organisation propre au site répond aux règles du document D-GPE-103 – Dans ce cas cochez SO**
- Vitesse maximale autorisée : 20 km/h

Consignes générales du site à respecter

- | | |
|---|---|
|  Port de chaussures de sécurité obligatoire |  Port de casques et lunettes |
|  Port de vêtements de travail |  Consommations d'alcools et drogues interdites |
|  Interdiction de fumer sur le site sauf dans les zones autorisées |  Obligation journalière de s'enregistrer à l'accueil avant de pénétrer sur le site |
|  Port de protections auditives obligatoires sur les lieux signalisés par panneaux |  Vêtement haute-visibilité dans les zones de circulation |

Locaux sociaux

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Mis à disposition par l'entreprise utilisatrice | <input type="checkbox"/> Mis en place par les entreprises extérieures |
| <input checked="" type="checkbox"/> WC | <input type="checkbox"/> WC |
| <input type="checkbox"/> Vestiaires | <input type="checkbox"/> Vestiaires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Douche | <input type="checkbox"/> Douche |
| <input type="checkbox"/> Restaurant | <input type="checkbox"/> Restaurant |

Secours

- Charge au site de les indiquer ci-dessous (ou cf. feuille en annexe)
- Secours incendie
 - Secours à personne
 - Règles d'évacuation

3. CONSIGNES PARTICULIERES

Il est de la responsabilité du responsable du chantier pour l'entreprise extérieure de faire respecter les consignes suivantes par les personnes de son entreprise ou travaillant pour elle

- | | |
|--|---|
|  Interdiction de conduire du matériel de manutention sans autorisation
 Interdiction de se déplacer dans d'autres ateliers de l'usine sans accord du donneur d'ordre Tereos France
 Conduite de nacelles élévatrices : 1 personne habilitée au minimum pour la conduite de la nacelle et 1 personne au sol à vue pour secours éventuel, vigie apte à ramener si besoin en point bas la nacelle en mode manuel et surveillance de l'environnement (Port du harnais et du casque avec jugulaire obligatoire pour les intervenants extérieurs) |  Les travaux sur échelle ne seront autorisés que si l'utilisation de nacelle, d'échafaudage ou PIRL est impossible techniquement.
L'utilisation d'une échelle ne pourra être décidée qu'après une évaluation des risques (cf. permis échelle S-F-GPE-056).
 L'entreprise extérieure s'engage à ne rejeter aucun déchet de quelle que nature que ce soit sans accord du donneur d'ordre Tereos France.
Le donneur d'ordre se doit d'indiquer les règles de gestion des déchets du site au responsable de l'EEI
 Risque électrique : Intervention sur les installations électriques uniquement par les personnes habilitées |
|--|---|

Ces consignes particulières seront éventuellement complétées si nécessaire

- d'une annexe signée des différentes parties prenantes
 - de consignes de sécurité internes à Tereos France auxquelles devront se soumettre les intervenants (dans ce cas les énumérer ci-après) :
-
-

Tereos Sucre France	PLAN DE PREVENTION <i>Selon les articles R 4511-1 à R 4514-10 du code du travail</i>		Formulaire
Date : 03/02/2020	Version : 8	S - F - GPE - 009 - ENR 001 (basé sur V8)	Page 3/9
Site : Thumeries			
Filières : SUCRERIE CONDITIONNEMENT BTOB			

Moyens de protection et moyens de signalisation à mettre en place par l'EE / environnement : **cocher les cases concernées**

BALISAGE, PROTECTION ET SIGNALISATION DE L'INTERVENTION

- Barrière(s) de sécurité type chantier (barrières rouges, barrières extensibles) ou eras pour tout chantier ; rubalise interdit par défaut
- Autre type de signalisation : Rubalise et cône de chantier

PROTECTION(S) COLLECTIVE(S)

- Usage de garde-corps
- Filets anti-chute
- Echafaudage(s), nacelle(s)
- Ventilation forcée
- Contrôle d'atmosphère (à préciser) :
- Ecran de protection contre les coups d'arc électrique / soudures / projections étincelles
- Autre(s) protection(s), à préciser :

PROTECTION(S) INDIVIDUELLE(S) SPECIFIQUES(S) NECESSAIRE(S)

- Casque (type à préciser) : Chantier
- Gants (type à préciser) : Manutention et anti-coupure
- Protections auditives
- Hamais de sécurité
- Ligne de vie
- Protection des yeux (type à préciser) : Lunette de protection
- Protection respiratoire (à préciser) :
- Equipement spécial ou autre protection (à préciser) :
- Combinaison chimique

MATERIEL LUTTE INCENDIE

- Matériel incendie, (à préciser) : Extincteur
- Autre matériel (à préciser) :

4. PRET DE MATERIEL

Aucun matériel ou outil ne sera prêté par Tereos France

Une mise à disposition exceptionnelle devra être précisée dans le plan de prévention, elle sera de la responsabilité du donneur d'ordre (conformité, suivi d'état, réintégration)

5. MODALITES D'EXECUTION DU TRAVAIL

Risques propres aux différentes parties prenantes, qui ont été inventoriés

Identification des risques existants à l'endroit de l'intervention (liste non exhaustive) : **cocher les risques concernés**

Domaine de risques	Nature du risque	Mesures de prévention possibles
Famille A : Risque de chutes de personnes, heurt, ou chutes d'objets <input checked="" type="checkbox"/> Etat du sol (<i>glissant, gras, humide</i>) <input type="checkbox"/> Manutention(s) mécanisée(s) par chariot, pont, potence, monorails, grues <input type="checkbox"/> Ouverture(s) dans le sol (fouille – plancher) <input type="checkbox"/> Dépose de garde-corps/caillebotis <input checked="" type="checkbox"/> Atelier ou locaux en activité, passage de personnel <input type="checkbox"/> Acheminement automatisé de produits <input type="checkbox"/> Travaux en hauteur, échafaudage, échelles, nacelles <input type="checkbox"/> Autres travaux avec présence simultanée d'entreprises <input type="checkbox"/> Accès au chemin de roulement des ponts roulants <input type="checkbox"/> Travaux de niveaux différents <input checked="" type="checkbox"/> Circulation de véhicules, d'engins ou circulation rail/route <input checked="" type="checkbox"/> Port de charges	Collision suite passage et / ou utilisation de véhicules ou moyens de manutentions et ou de levage type chariots, grues...	Détailler la signalisation et le plan de circulation ... Préciser les priorités à respecter... Préciser les zones de stationnement... Demander les balisages chantiers... Demander les autorisations de conduite des engins de manutentions, les certificats de conformité et les vérifier
	Circulation au sol, chute, glissade, choc, encombrement, effondrement, ...	Définir les zones de circulation et les maintenir dégagées Préciser les zones de stockage Demander les balisages chantiers et/ou zones dangereuses Définir les règles de rangement et de nettoyage Tenir compte des météos extrêmes (verglas, neige...) Gérer la co-activité entre les EEI et/ou avec l'EU
	Circulation de niveau, chute de personne : échelle, échafaudage, ouverture, nature du sol, ... Chute d'objet Utilisation de nacelle	<u>Définir les protections collectives</u> - Filets, lignes de vie - Protection physique et rigide des ouvertures (façade, plancher, toiture) <u>Définir balisage et signalisation</u> des zones à risques Utilisation correcte <u>d'échafaudage et d'échelle</u> Nacelle : se reporter aux consignes particulières – demander les autorisations de conduite Demander les certificats de conformité, réception du matériel et les vérifier
	Travail dans un équipement comportant des mécanismes en mouvement, appareil en marche	Prévoir la (les) consignation(s) des énergies de l'appareil ou de la ligne Demander si nécessaire un mode opératoire
Famille B : Risques d'origine mécanique <input checked="" type="checkbox"/> Matières / matériaux coupants <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation d'outils portatifs <input type="checkbox"/> Equipements, installations à démarrage automatique et / ou à distance	Travail à proximité de mécanismes en mouvement et ou démarrage automatique Appareil en marche	Faire vérifier la présence des carters sur les organes en mouvement Interdire l'accès avec des protections rigides, baliser les zones à risques Indiquer la présence des arrêts d'urgence Porter des vêtements adaptés (pas de vêtements flottants) Organiser la consignation
	Matières ou matériaux coupants	Faire porter des vêtements couvrants et/ou spécifiques, gants adaptés...
	Outils portatifs (électrique, pneumatique) Projection, heurt, brûlure, électrocution, incendie, ...	Demander, préciser la mise en place de protections collectives (écran protecteurs, protections souples ou rigides contre les projections) Mettre en place un balisage Préciser le port obligatoire de protections individuelles adaptées Rappeler la nécessité d'utiliser du matériel conforme Rédiger si nécessaire un permis de feu
Famille C : Risque de projection et/ou de brûlure <input checked="" type="checkbox"/> Projection de pièces, outils, fragments d'objets <input type="checkbox"/> Matériaux brûlants <input checked="" type="checkbox"/> Fluides sous pression (indiquer le ou lesquels) : Huile hydraulique	Tuyauterie, fouettage, pression, rupture, fuite, ...	Préciser les EPI à utiliser Rappeler la nécessité d'utiliser du matériel conforme Faire baliser la zone à risque Prévoir la (les) consignation(s) des fluides de l'appareil ou de la ligne.

Domaine de risques	Nature du risque	Mesures de prévention possibles
Famille D : Risque d'origine électrique <input type="checkbox"/> Installation électrique <input type="checkbox"/> Travaux en milieu humide	Intervention sur les installations électriques...	Demander les titres d'habilitation électriques du personnel pour le niveau requis Prévoir la (les) consignation(s) des énergies
	Milieu humide	Assécher la zone avant intervention Demander la protection différentielle adaptée Prévoir le matériel d'intervention conforme au milieu
Famille E : Risques liés à l'emploi de produit ou substance dangereux <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation de produit(s) ou substance(s) dangereux (indiquer le ou lesquels) <input type="checkbox"/> Travaux à proximité ou sur les stockages / circuits de produits chimiques	Emanation, projection, renversement, inhalation, Intervention sur réseau	Limiter les stocks aux besoins journaliers Préciser le port des EPI adaptés Fournir ou demander les Fiches de sécurité des produits et faire respecter les consignes Prévoir la (les) consignation(s) des fluides
	Travaux à proximité de produits chimiques - zone alcool...	Fournir ou demander les Fiches de sécurité des produits et faire respecter les consignes Faire baliser le chantier Former ou vérifier la formation des intervenants (ATEX, accueil sécurité général si SEVESO seuil haut et travaux à proximité alcool)
Famille F : Risques d'incendie ou d'explosion et/ou risques d'asphyxie <input checked="" type="checkbox"/> Travaux par points chauds (soudage, oxycoupage, production d'étincelles,...) <input type="checkbox"/> Intervention en zone ATEX <input type="checkbox"/> Présence produits chimiques, carburant, gaz de ville (à préciser) : .. <input type="checkbox"/> Travaux en espace confiné <input type="checkbox"/> Zone à risque d'émanation de gaz (cuverie, épuration, four à chaux...)	Travaux par points chauds, meulage, soudage, perçage selon les matériaux et zones...	Rédiger le permis de feu Faire baliser la zone Privilégier l'utilisation de bâches ignifugées Prévoir la (les) consignation(s) des fluides
	Travaux en zone ATEX, espaces confinés	Définir l'outillage et l'ensemble du matériel Vérifier les formations et habilitations diverses (ATEX, accueil sécurité général si SEVESO seuil haut et travaux à proximité alcool, espaces confinés, silos...) Rappeler les règles d'intervention, protections collectives et individuelles, Vérifier les habilitations aux EPI spécifiques (ARI), aux zones spécifiques Prévoir la (les) consignation(s) des fluides Rédiger l'autorisation d'accès en espaces confinés (pour les silos suivre la procédure interne)
Famille G : Risques liés à l'ambiance de travail <input type="checkbox"/> Ambiance bruyante <input type="checkbox"/> Chaleur <input type="checkbox"/> Manque d'éclairage <input type="checkbox"/> Poussières	Manque de lumière, température, poussières	Préciser les EPI adaptés Organiser des repos à mettre en place Tenir compte de la météo Mettre à disposition des éléments de confort type eau, fraîcheur, repos...
Famille H Risques particuliers <input type="checkbox"/> Amiante <input checked="" type="checkbox"/> Présence d'insectes <input type="checkbox"/> Travail à poste isolé <input type="checkbox"/> Tour aéro-réfrigérante <input type="checkbox"/> Bassins	Risques liés à la présence d'amiante, légionelle	Préciser les EPI adaptés Vérifier les habilitations, former si nécessaire pour la légionelle Vérifier la présence ou non d'amiante sur la zone de travail, mettre en place l'organisation nécessaire en fonction des opérations à réaliser (plan de retrait...)
	Risques liés à l'isolement du poste, à la présence d'eau	Mettre en place une organisation d'interventions évitant le travail isolé (matériel de communication, selon la zone : bouées, gilet de sauvetage, cordes...) Tenir compte des météos extrêmes (verglas, neige...).
Famille I : Autres risques A préciser :	Tous risques non listés ci-dessus ou dus à des situations particulières	Utiliser l'ensemble des mesures de préventions ci-dessus à adapter à la situation particulière Se rapprocher de l'animateur sécurité

Document à fournir avant intervention

- Analyse de risque tirée du document unique (EEI)
- Mode opératoire d'intervention (EEI)
- Ensemble des attestations et habilitations diverses du personnel EEI
- Livret "Les bonnes pratiques QSE" site à expliquer à l'EEI (EU)
- délégation de compétence pour la signature du PDP par l'entreprise extérieure

PLAN DE PREVENTION

Selon les articles R 4511 -1 à R 4514-10 du code du travail

Formulaire

Page 6/9

Tereos Sucre France

Date : 03/03/2020

S - F - GPE - 009

Version : 9

Site : TOUS SITES

Filières : SUCRERIE CONDITIONNEMENT BTOB - ALCOOLS - CONDITIONNEMENT BTOC - SUCRES TRANSFORMES

**6. REPARTITION D'EXECUTION DU TRAVAIL LIES A L'INTERFERENCE
(Qui fait Quoi ?)**

Reprendre dans le tableau suivant, les risques qui auront été énumérés au chapitre 5 (A → I). Compléter le tableau en y indiquant la répartition entre Tereos France ou l'EEI concernant la protection contre le(s) risque(s) énuméré(s), voir sa suppression (*consignation, balisage, documents officiels à fournir*)

Moyens de prévention pour supprimer / maîtriser le risque		Tereos France	
Description des travaux	Risques (A à I)	Entreprise Extérieure Intervenant	Tereos France
Déplacement sur le site, SLR et zone de réparation Port de charge lors d'intervention sur chariot	A	Vigilance à l'état des sols, tenir la rampe dans les escaliers, les chariots sont prioritaires Respecter les gestes et postures lors de port de charge	Sensibilisation geste et posture, et déplacement sur site
Intervention sur chariot élévateur ou nacelle	B/C	Utilisation d'appareil en bon état et conforme à la norme CE Port de gants mécanique, anti-coupure, port de lunettes de protection, port de vêtement avec manches longues, vêtement haute visibilité	
Manipulation d'huile moteur, hydraulique et liquide de refroidissement	E	Port de lunettes de protection, port de vêtement avec manches longues, fournir les fiches de risques, les produits doivent être stockés sur bac de rétention	
Travaux par point chaud	F	Demande d'établissement d'un permis de feu	Etablir un permis de feu
Entrée/sortie des bâtiments	H	Bien refermer les portes	Fourniture d'un badge d'accès

Tereos Sucre France	PLAN DE PREVENTION <i>Selon les articles R 4511-1 à R 4514-10 du code du travail</i>		Formulaire
Date : 03/03/2020	Version : 9	S - F - GPE - 009	Page 7/9
Site : TOUS SITES			
Filières : SUCRERIE CONDITIONNEMENT BTOB - ALCOOLS - CONDITIONNEMENT BTOC - SUCRES TRANSFORMES			

7. FIN DE CHANTIER

Tout chantier doit être laissé en parfait état de propreté à la fin de chaque journée

Matériaux et rebuts divers enlevés
Matériels et outillages rangés
Locaux sanitaires utilisés propres et bungalow de services propres

8. EVALUATION DES RISQUES CHANTIER

Tout nouveau risque identifié au cours du chantier est à soumettre obligatoirement au donneur d'ordre Tereos France qui recherche avec l'entreprise extérieure et les services concernés de l'usine les solutions les mieux adaptées.

TOUT INCIDENT, MEME MATERIEL, DOIT ETRE SIGNALE AU DONNEUR D'ORDRE Tereos France

9. NON RESPECT DU PLAN DE PREVENTION ET DU REGLEMENT INTERIEUR USINE



L'inobservation des règles de sécurité par votre personnel entraînera l'arrêt des travaux et un courrier écrit voire l'expulsion de votre entreprise

10. VALIDATION DU PLAN DE PREVENTION

Le Chef de l'Entreprise Extérieure ou son représentant légal s'engage :

- à avoir déclaré l'ensemble de son personnel aux organismes officiels français conformément aux différents codes en vigueur. Il s'engage également pour les entreprises sous-traitantes qui lui sont rattachées.
- à donner à son personnel et à ses sous-traitants les instructions définies dans le plan de prévention et qu'ils disposent des documents lors des travaux
- à mettre à disposition de son personnel et à exiger de ses sous-traitants des outils, matériels, moyens de prévention conformes à la réglementation et qu'il est tenu de leur faire connaître les consignes particulières liées à leur emploi.
- à faire savoir à son personnel et à ses sous-traitants que les travaux seront arrêtés si les consignes prévues n'étaient pas respectées
- à signaler au donneur d'ordre de l'entreprise utilisatrice tout nouvel arrivant de sa propre société ou des sociétés sous-traitantes et à ne les faire travailler que lorsqu'ils auront pris connaissance des règles, consignes et modes opératoires attendant à ce plan de prévention.

Fait à Thumeries , le 21/02/2025

ACCEPTATION DU PLAN DE PREVENTION			
Donneur d'ordre TEREOS	Représentant de l'entreprise Extérieure		
Nom : PELIKS Guillaume Signature :	Raison sociale : MANULOC Nom : Signature :	Raison sociale : CTD Nom : Ch CUVELIER Signature 	Raison sociale : GENIE FLEXION Nom : LOOAGE Signature : 
Nom : Signature :	Raison sociale : Nom : Signature :	Raison sociale : Nom : Signature :	Raison sociale : Nom : Signature :

Tereos Sucre France	PLAN DE PREVENTION <i>Selon les articles R 4511-1 à R 4514-10 du code du travail</i>		Formulaire
Date : 03/03/2020	Version : 9	S - F - GPE - 009	Page 9/9
Site : TOUS SITES			
Filières : SUCRERIE CONDITIONNEMENT BTOB - ALCOOLS - CONDITIONNEMENT BTOC - SUCRES TRANSFORMES			

- Chaque avenant ou modification du Plan de Prévention fera l'objet d'une copie remise aux entreprises concernées

12. PLAN DU SITE

